



## Vente de bois de chauffage

L'administration communale de Schieren organisera une vente de bois de chauffage (mélange de feuillus – bois frais, de coupe récente et qui n'a pas connu de période de séchage) au prix de :

- Morceaux de 50 cm : 259,20 € par corde (TVA comprise 8 %)
- Morceaux de 33 cm : 259,20 € par corde (TVA comprise 8 %)
- Morceaux de 25 cm : 270,00 € par corde (TVA comprise 8 %)

La quantité maximale annuelle à commander est de **3 cordes par ménage**.

Le prix de vente comprend la **livraison à domicile** du bois.

Les **modalités de vente** du bois de chauffage (fixées par décision du conseil communal du 25 janvier 2023) se trouvent au **verso** de la présente affiche.

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de déclarer leur commande **jusqu'au 27 mars 2026** inclus auprès de l'administration communale de Schieren, soit par retour du bon de commande ci-dessous, soit par téléphone (81 26 68-55 ou 81 26 68-54) ou soit par email (contact@schieren.lu).

Par la suite, une facture vous parviendra dont le paiement est à effectuer avant le **08 mai 2026**. Finalement, la livraison à domicile aura lieu **au fil des vacances d'été**.



### Bon de commande de bois de chauffage

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Taille morceaux	Nombre de cordes
25 cm	
33 cm	
50 cm	

Schieren, le 27 janvier 2026  
Le collège échevinal



## Modalités de vente

- Le prix de vente comprend la livraison à domicile du bois.
- La quantité maximale annuelle à commander est de 3 cordes par ménage (communauté domestique).
- La quantité maximale annuelle de 3 cordes par ménage peut être réduite par le collège des bourgmestre et échevins en cas de demande globale surélevée.
- Le bois (mélange de feuillus) vendu est frais, de coupe récente et n'a pas connu de période de séchage.
- L'achat de bois est réservé exclusivement aux personnes physiques inscrites au registre principal du Registre communal des personnes physiques de la commune de Schieren.
- Le bois doit être payé avant toute livraison.
- L'adresse de livraison doit correspondre à l'adresse de l'acheteur, c'est-à-dire que le bois ne peut être livré qu'à l'adresse officielle de l'acheteur.
- L'acheteur est informé du souhait du conseil communal de Schieren d'utiliser le bois local prioritairement pour sa consommation propre et de réduire par conséquent la revente du bois à un tiers au strict minimum.

